



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LES INSCRIPTIONS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE c'est maintenant !

Inscrivez-vous avant le 19 juillet 2025*

* Au-delà de cette date une majoration de 30€ sera appliquée



Allo
la Région
vous transporte
04 8000 7000

Inscription en ligne sur
laregionvoustransporte.fr

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES 2025-2026

Les inscriptions aux circuits scolaires pour la rentrée de septembre 2025 sont ouvertes sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : laregionvoustransporte.fr

- les enfants de **maternelle et primaire** :

- POUR LES TRAJETS DOMICILE - ECOLE DE SECTEUR : qu'ils soient domiciliés à + ou - de 3 kilomètres de leur école de secteur une inscription doit être réalisée sur le site : laregionvoustransporte.fr
Aucune participation financière ne sera demandée.
- POUR LES TRAJETS CANTINE, GARDERIE, NOUNOU, HORS ÉCOLE DE SECTEUR, pour les communes qui ne sont pas en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ou commune nouvelle : les inscriptions se font par document papier. Ces documents ont été adressés aux familles ayant bénéficié du service en 2024-2025, et doivent nous être demandés pour les élèves ayant besoin de ce service pour la première fois. Les dossiers doivent nous être retournés avant le 20 juillet 2025, date après laquelle 30 € de pénalité seront appliqués.
Ces inscriptions sont soumises à une participation financière de 225 €.
- POUR LES TRAJETS CANTINE, GARDERIE, NOUNOU, HORS ÉCOLE DE SECTEUR, pour les communes qui sont en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ou commune nouvelle : les inscriptions se font par document papier. Ces documents ont été adressés aux familles ayant bénéficié du service en 2024-2025, et doivent nous être demandés pour les élèves ayant besoin de ce service pour la première fois. Les dossiers doivent nous être retournés avant le 20 juillet 2025, date après laquelle 30 € de pénalité seront appliqués.
 - Les inscriptions pour les trajets entre l'école fréquentée et le lieu de restauration ne sont pas soumises à participation financière.
 - Les inscriptions pour les trajets « Nounou » et « Garderie » sont soumises à une participation financière de 225 €.

- Les enfants au **collège ou lycée** :

- POUR LES TRAJETS DOMICILE - ETABLISSEMENT DE SECTEUR : qu'ils soient domiciliés à + ou - de 3 kilomètres de leur établissement, une inscription doit être réalisée sur le site : laregionvoustransporte.fr Une participation de 130 € sera demandée.
- POUR LES TRAJETS DÉROGATOIRES : BTS, hors collège de secteur... Les inscriptions se font par dossiers papiers à demander auprès du SPM. La participation financière demandée est de 225 €.